

GUADELOUPE

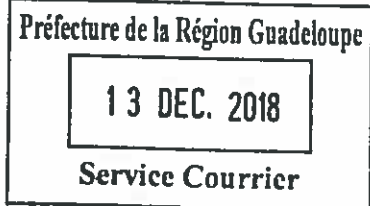


VILLE DE BASSE-TERRE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Session Ordinaire du 30 Novembre 2018

Délibération affichée  
Le 14 DEC. 2018



Effectif du Conseil :	33
Présents :	21
Absent(s) et/ ou Excusés :	10
Procuration(s) :	2

N° d'ordre : 48/2018

Domaine d'intervention : 4.1/ Personnels titulaires et stagiaires de la F.P.T.

L'an deux mil dix-huit et le Vendredi trente du mois de Novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Basse-Terre régulièrement convoqué, par courrier en date du vingt-deux Novembre 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Madame Marie-Luce PENCHARD.

La convocation a été affichée en Mairie, le 23 Novembre 2018.

**PRESENTS** : Mme PENCHARD Marie-Luce : Maire ; Mme GUILLAUME Myriam : 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire ; Mme FONTAINE Annette : 4<sup>ème</sup> Adjoint au Maire ; M. EDOUARD Fred : 5<sup>ème</sup> Adjoint au Maire ; Mme CABARRUS Célia : 6<sup>ème</sup> Adjoint au Maire ; M. CORIOLAN Félix : 7<sup>ème</sup> Adjoint au Maire ; M. VERMOT de BOISROLIN Alfred : 8<sup>ème</sup> Adjoint au Maire ; Mme MICHAUX-CHEVRY Lucette : 9<sup>ème</sup> Adjoint au Maire. M. ROGERS Georget ; M. ROLLE Christian ; Mme BERVIN-TORRENT Viviane ; M. GUIRIABOYE Hugues ; Mme PETRO Sonia ; Mme GAUTHIEROT Franciane ; M. BATCHILA Jean-Pierre ; Mme BOYAU Elsa ; Mme FORT Sandrine ; M. FERTE Alain ; Mme SELLIN Annick ; M. ATALLAH André ; Mme SOLIGNAC-FABIGNON Henriette : Conseillers Municipaux.

**ABSENT(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

M. DARLIS Frantz : 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire (Procuration donnée à Mme PENCHARD Marie-Luce : Maire).

Mme DESFONTAINES Kitty, Conseiller Municipal (Procuration donnée à Mme GAUTHIEROT Franciane).

**ABSENT(S) ET/ OU EXCUSES :**

M. MONROSE René-Claude : 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire. Mme PHEDOL-JARVIS Christiane ; Mme LESTIN Léna ; M. GENE Charles-Henri ; Mme MODESTE Yolande ; M. NICOLAS Aristide ; Mme RICHARD Maryvonne ; M. LOBEAU Joël ; M. VALERIUS Robert ; M. EZELIN Roland : Conseillers Municipaux.

Les 21 conseillers municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 33, il a été conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, Mme CABARRUS Célia, a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

**DELIBERATION PORTANT MODIFICATION ET TRANSFORMATION  
DE POSTES**

*La présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe*

**EXPOSE DES MOTIFS**

Madame le Maire informe l'assemblée que deux agents peuvent bénéficier d'un changement de cadre d'emplois, plus en adéquation avec leurs fonctions, sans aucune incidence financière pour la Collectivité et aucune sur la carrière de l'agent.

A cet effet, il est proposé de procéder à la transformation des postes suivants :

- Un (1) poste d'Adjoint Administratif en un (1) poste d'Adjoint Technique
- Un (1) poste d'ATSEM Principal de 2<sup>ème</sup> classe en un (1) poste d'Auxiliaire de Puériculture Principal de 2<sup>ème</sup> classe.

L'Assemblée est invitée à en délibérer.

Préfecture de la Région Guadeloupe

13 DEC. 2018

Service Courrier

**DISPOSITIF DECISIONNEL  
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**CONSIDERANT** l'Exposé des Motifs ci-dessus ;

**VU** la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, dans son article 61, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

**VU** le tableau des effectifs ;

**VU** l'avis du Comité Technique en date du 07 Novembre 2018 ;

**APRES** en avoir délibéré **A LA MAJORITE, SOIT 19 VOIX POUR (dont 2 procurations)**  
**4 ABSTENTIONS (Mme PETRO S., Mrs BATCHILA J-P. & ATALLAH A.**  
**& Mme SOLIGNAC-FABIGNON H.)**

**ARTICLE 1 : DECIDE DE TRANSFORMER** les postes suivants :

- Un (1) poste d'Adjoint Administratif en un (1) poste d'Adjoint Technique
- Un (1) poste d'ATSEM Principal de 2<sup>ème</sup> classe en un (1) poste d'Auxiliaire de Puériculture Principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Ces transformations seront prises en compte dans le tableau des effectifs de la Collectivité lors du prochain budget.

**ARTICLE 2 : DIT** que les crédits sont inscrits au budget.

*Pour expédition conforme au registre des Délibérations.*

Certifiée exécutoire, compte tenu de

La transmission en Préfecture le 13 DEC. 2018

L'affichage et/ou la publication le 14 DEC. 2018

ou la notification le

Fait à Basse-Terre le 14 DEC. 2018

Le Maire  
Marie-Luce PENCHARD

Fait à Basse-Terre le 12 DEC 2018



Maire  
Marie-Luce PENCHARD

La présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe